



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 21 avril 2015 — N° 78

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 13 h 46.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Ouimet (Fabre) fait une déclaration afin de souligner les 25 ans de bénévolat de Mme Monique Petit.

---

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Maison d'un Nouvel Élan, organisme communautaire d'habitations pour les personnes âgées.

---

M. Boucher (Ungava) fait une déclaration afin de rendre hommage à un jeune hockeyeur cri de son comté, Niko Trapper.

---

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de la résidence Le Havre.

---

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter huit élèves en adaptation scolaire de l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne qui ont récolté les honneurs dans le cadre du projet Tuning.

**21 avril 2015**

---

Mme David (Gouin) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de Main-forte.

\_\_\_\_\_

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Soucy Industriel.

\_\_\_\_\_

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage aux organisateurs du Carnaval de Gentilly.

\_\_\_\_\_

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Umberto Bruni.

\_\_\_\_\_

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe féminine de basketball du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu pour leur victoire au championnat provincial.

\_\_\_\_\_

À 13 h 57, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 12.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 février 2015 par Mme Hivon (Joliette) concernant le pétrole issu des sables bitumineux;  
(Dépôt n° 1031-20150421)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 mars 2015 par M. Turcotte (Saint-Jean) concernant le rejet du règlement 509 de la MRC du Haut-Richelieu;  
(Dépôt n° 1032-20150421)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 mars 2015 par Mme Lavallée (Repentigny) concernant la construction d'une école primaire dans Valmont-sur-Parc;  
(Dépôt n° 1033-20150421)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 mars 2015 par M. Drainville (Marie-Victorin) concernant le financement du programme AccèsLogis.  
(Dépôt n° 1034-20150421)

### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 66 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services de qualité en pharmacie.  
(Dépôt n° 1035-20150421)

**21 avril 2015**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 134 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le projet de loi n° 28 et le maintien des services en pharmacie.  
(Dépôt n° 1036-20150421)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bédard, chef de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 29 septembre 2008, adressée aux chefs des partis fédéraux par M. Jean Charest, premier ministre, concernant certaines attentes du gouvernement du Québec à l'égard du gouvernement fédéral.  
(Dépôt n° 1037-20150421)

### **Motions sans préavis**

M. Turcotte (Saint-Jean), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant les forums jeunesse; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Paradis (Lévis), conjointement avec M. Rochon (Richelieu) et Mme David (Gouin), présente une motion concernant les soins d'hygiène pour les aînés dans les Centre d'hébergement et de soins de longue durée; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

**21 avril 2015**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec M. Lisée (Rosemont), Mme Roy (Arthabaska) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le cinquantième anniversaire de la doctrine Gérin-Lajoie et réitère son rôle fondamental dans les relations internationales du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme David (Gouin), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, et M. Kotto (Bourget), propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances aux familles et aux proches des 700 migrants qui ont péri dans le naufrage d'un chalutier au large de la Libye;

QU'elle demande au gouvernement canadien de mettre en place des mécanismes efficaces afin de recevoir, traiter et analyser les demandes des migrants fuyant la guerre, la misère et la famine puisque c'est la meilleure manière de combattre le trafic illégal des êtres humains;

QUE l'Assemblée nationale demande à la communauté internationale d'appuyer le développement des pays pauvres en établissant des règles économiques équitables et en soutenant des initiatives structurantes aux plans économique et politique qui favorisent la jeunesse.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**21 avril 2015**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 38, Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 6, 12, 13, 14 et 19 mai 2015, à la salle du Conseil législatif et, qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Caisse de dépôt et de placement du Québec  
M. Steven Guilbault, membre de Transit  
Chambre de commerce du Montréal métropolitain  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
Association des Manufacturiers et Exportateurs du Québec  
Ville de Montréal  
Ville de Québec  
Union des municipalités du Québec  
Ville de Longueuil  
Ville de Brossard  
Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques  
Association des constructeurs de routes et de grands travaux  
du Québec  
Coalition du Train de l'Ouest  
M. Vincent Joli-Cœur de la Banque nationale du Canada  
M. Yvan Allaire  
Fonds de solidarité FTQ  
Fondation  
Barreau du Québec  
Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres  
services publics du Québec  
M<sup>e</sup> Richard Laflamme du cabinet Stein Monast  
Héritage Montréal  
Société de transport de Montréal  
Agence métropolitaine de Transports  
Aéroport de Montréal  
Canadien National  
Via Rail  
Société des Ponts fédéraux

21 avril 2015

---

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions ou les recommandations de la Commission à la suite de l'audition de la Société de développement des entreprises culturelles dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion administrative.

21 avril 2015

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 14 avril 2015, sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby), M. Caire (La Peltrie), Mme David (Gouin), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Traversy (Terrebonne), M. Paradis (Lévis), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Ouellet (Vachon), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Lemay (Masson), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), Mme Lamarre (Taillon), M. LeBel (Rimouski), M. Villeneuve (Berthier), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Therrien (Sanguinet) et M. Khadir (Mercier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 276 du Règlement, M. Bonnardel (Granby) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

Le débat terminé, M. Ouimet, premier vice-président, déclare les motions pour formuler un grief recevables, à l'exception de la motion présentée par Mme Ouellet (Vachon) pour laquelle il rend la décision suivante.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion pour formuler un grief présentée par Mme Ouellet (Vachon) dans le cadre du discours du budget est irrecevable puisqu'elle contient de l'argumentation, ce qui ne respecte pas l'article 191 du Règlement.

Au nom de la députée concernée, M. Ouimet, premier vice-président, demande le consentement de l'Assemblée afin de substituer à la motion irrecevable précitée une nouvelle motion conforme au Règlement.

Du consentement de l'Assemblée, M. Ouimet, premier vice-président, dépose la motion de Mme Ouellet (Vachon) qui se lit maintenant comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir mis à risque sa cote de crédit en présentant un budget confirmant l'ingérence du gouvernement dans la gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

**21 avril 2015**

---

Puis, M. Gendron, troisième vice-président, entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat.

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Marceau (Rousseau). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget sans avoir pris en compte les conséquences qu'il aurait sur la population québécoise.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **93** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Bonnardel (Granby). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son manque d'ambition économique et pour avoir brisé sa promesse électorale de créer 250 000 emplois pendant la durée du présent mandat.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **94** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

**21 avril 2015**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Caire (La Peltrie). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour ne pas avoir de plan afin de combler le déficit anticipé causé par l'écart à résorber de 853 millions de dollars aux dépenses de programmes.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 95 en annexe)

Pour : **42** Contre : **64** Abstentions : **3**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme David (Gouin). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son budget 2015-2016 qui met en péril les services publics par des compressions budgétaires historiques dans les réseaux de la santé et de l'éducation, qui contribuera à dégrader la qualité de ces services publics offerts à la population du Québec et qui programme l'appauvrissement des 530 000 employé(e)s y œuvrant en enlevant toute marge de manœuvre au président du Conseil du trésor pour négocier de bonne foi les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs des secteurs public et parapublic.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 96 en annexe)

Pour : **26** Contre : **83** Abstention : **0**

---

**21 avril 2015**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Drainville (Marie-Victorin). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget démontrant que le Plan Nord n'est qu'un plan sans aucun investissement substantiel prévu.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **97** en annexe)

Pour : **42** Contre : **64** Abstentions : **3**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Traversy (Terrebonne). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget qui continue le saccage de la politique familiale du Québec.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **98** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

**21 avril 2015**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Paradis (Lévis). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour une autre promesse électorale brisée concernant l'abolition complète de la taxe santé au cours du présent mandat.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **99** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Gaudreault (Jonquière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget qui coupe de 7,5 % le financement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour 2015-2016.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **100** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

**21 avril 2015**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Ouellet (Vachon). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir mis à risque sa cote de crédit en présentant un budget confirmant l'ingérence du gouvernement dans la gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **101** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement libéral pour ses politiques d'austérité budgétaire qui freineront l'économie de toutes les régions du Québec, ne soutiendront pas les secteurs d'avenir, maintiendront l'économie du Québec dans un vieux modèle et empêcheront la transition vers une économie digne du 21<sup>e</sup> siècle plus respectueuse de l'environnement et des principes du développement durable.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **102** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

**21 avril 2015**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Surprenant (Groulx). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour une autre promesse électorale brisée concernant la pseudo-stratégie maritime farfelue sans véritable stratégie et très loin de ce qui avait été promis à la population lors de la dernière campagne électorale.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **103** en annexe)

Pour : **42** Contre : **64** Abstentions : **3**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Turcotte (Saint-Jean). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget confirmant le désintérêt de ce gouvernement vis-à-vis la jeunesse québécoise.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **104** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

**21 avril 2015**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Lemay (Masson). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son inaction face à l'écart de richesse qui s'accroît entre le Québec et les autres provinces et états nord-américains.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **105** en annexe)

Pour : **42** Contre : **64** Abstentions : **3**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Léger (Pointe-aux-Trembles). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget qui coupe de manière éhontée le financement en matière d'éducation.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **106** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

**21 avril 2015**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Lamarre (Taillon). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget qui ne règle rien vis-à-vis le désespoir des Québécois quant à l'accès à leur système de santé.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **107** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. LeBel (Rimouski). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget qui coupe 26 millions de dollars dans l'aide aux personnes et aux familles.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **108** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

**21 avril 2015**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Villeneuve (Berthier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget qui cumule des coupes de 151 millions de dollars dans le financement de La Financière agricole.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **109** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget réduisant substantiellement le nombre d'unités de logement du programme Accès-Logis.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **110** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

---

**21 avril 2015**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Therrien (Sanguinet). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget qui perpétue l'austérité libéralo-caquiste pour une nouvelle année.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **111** en annexe)

Pour : **26** Contre : **83** Abstention : **0**

---

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Khadir (Mercier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son budget 2015-2016 qui appauvrira la grande majorité des Québécoises et des Québécois, entre autres par l'imposition de tarifs et le report de l'abolition de la contribution santé, et dont les orientations budgétaires privent l'État québécois des moyens nécessaires au financement des services publics et des programmes sociaux, en refusant notamment d'imposer une taxe sur le capital des banques et d'instaurer des mesures vigoureuses pour réduire le coût des médicaments.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **112** en annexe)

Pour : **3** Contre : **83** Abstentions : **23**

---

**21 avril 2015**

---

Est enfin mise aux voix la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 113 en annexe)

Pour : **64** Contre : **45** Abstention : **0**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 25 mars 2015, sur la motion de M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, proposant que le principe du projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

### **Débats de fin de séance**

À 17 h 59, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Rochon (Richelieu) à Mme Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, portant sur le sujet suivant : « La déclaration de la ministre sur l'admissibilité des résidents en Centre d'hébergement et de soins de longue durée au programme Chèque emploi-service ». M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, remplace la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique pour ce débat;

21 avril 2015

---

- le deuxième, sur une question adressée par M. Laframboise (Blainville) à M. Fournier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, portant sur le sujet suivant : « Les fonds et les projets du Fonds Chantier Canada pour le Québec ».

À 18 h 23, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 31.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, proposant que le principe du projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

**21 avril 2015**

---

À 21 h 30, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 avril 2015, à 9 h 45.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 21 avril 2015, à 9 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 28 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**

21 avril 2015

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion pour formuler un grief de M. Marceau (Rousseau) :

(Vote n° 93)

POUR - 45

Bédard (PQ)	Khadir (IND)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Pagé (PQ)	Soucy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Paradis (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Charette (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Lévis)	Therrien (PQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Picard (CAQ)	Traversy (PQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Turcotte (PQ)
David (IND)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	Villeneuve (PQ)
(Gouin)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	
Dufour (PQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (CAQ)	
Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)	
(Jonquière)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)	
Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	

CONTRE - 64

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Hardy (PLQ)	(Brome-Missisquoi)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Plante (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Huot (PLQ)	Poëti (PLQ)
Billette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Iracà (PLQ)	Polo (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	David (PLQ)	Kelley (PLQ)	Reid (PLQ)
Blais (PLQ)	(Outremont)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Saint-Henri-Sainte-Anne)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Pontiac)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vallières (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Vien (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Habel (PLQ)	(Fabre)	Weil (PLQ)

**21 avril 2015**

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Bonnardel (Granby) :

**(Vote n° 94)**

*(Identique au vote n° 93)*

21 avril 2015

Sur la motion pour formuler un grief de M. Caire (La Peltrie) :

(Vote n° 95)

**POUR - 42**

Bédard (PQ)	Laframboise (CAQ)	Pagé (PQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	Lamarre (PQ)	Paradis (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Lévis)	Soucy (CAQ)
Caire (CAQ)	LeBel (PQ)	Picard (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Charette (CAQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Therrien (PQ)
Cousineau (PQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	Traversy (PQ)
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	Turcotte (PQ)
Dufour (PQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (CAQ)	Villeneuve (PQ)
Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)	
(Jonquière)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)	
Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)	
Kotto (PQ)	Martel (CAQ)	(Montarville)	

**CONTRE - 64**

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Hardy (PLQ)	(Brome-Missisquoi)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Plante (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Huot (PLQ)	Poëti (PLQ)
Billette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Iracà (PLQ)	Polo (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	David (PLQ)	Kelley (PLQ)	Reid (PLQ)
Blais (PLQ)	(Outremont)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Saint-Henri-Sainte-Anne)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Pontiac)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vallières (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Vien (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Habel (PLQ)	(Fabre)	Weil (PLQ)

**ABSTENTIONS - 3**

David (IND)	Khadir (IND)	Massé (IND)
(Gouin)		

21 avril 2015

Sur la motion pour formuler un grief de Mme David (Gouin) :

(Vote n° 96)

**POUR - 26**

Bédard (PQ)	Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Therrien (PQ)
Bérubé (PQ)	Khadir (IND)	Maltais (PQ)	Traversy (PQ)
Cousineau (PQ)	Kotto (PQ)	Marceau (PQ)	Turcotte (PQ)
David (IND) (Gouin)	Lamarre (PQ)	Massé (IND)	Villeneuve (PQ)
Dufour (PQ)	LeBel (PQ)	Pagé (PQ)	
Gaudreault (PQ) (Jonquière)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	
	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	
	Lelièvre (PQ)	Roy (PQ) (Bonaventure)	

**CONTRE - 83**

Arcand (PLQ)	D'Amours (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	Daoust (PLQ)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)
Barrette (PLQ)	David (PLQ) (Outremont)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Bernier (PLQ)	de Santis (PLQ)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ) (Saint-Henri-Sainte-Anne)	Fortin (PLQ) (Sherbrooke)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ) (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blais (PLQ) (Charlesbourg)	Fortin (PLQ) (Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Soucy (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Giguère (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	Habel (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Surprenant (CAQ)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouimet (PLQ) (Fabre)	Tanguay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Paradis (CAQ) (Lévis)	Thériault (PLQ)
Caire (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Paradis (PLQ) (Brome-Missisquoi)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Huot (PLQ)	Picard (CAQ)	Vallières (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	Polo (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Couillard (PLQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	

21 avril 2015

Sur la motion pour formuler un grief de M. Drainville (Marie-Victorin) :

(Vote n° 97)

**POUR - 42**

Bédard (PQ)	Laframboise (CAQ)	Pagé (PQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	Lamarre (PQ)	Paradis (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Lévis)	Soucy (CAQ)
Caire (CAQ)	LeBel (PQ)	Picard (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Charette (CAQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Therrien (PQ)
Cousineau (PQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	Traversy (PQ)
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	Turcotte (PQ)
Dufour (PQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (CAQ)	Villeneuve (PQ)
Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)	
(Jonquière)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)	
Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)	
Kotto (PQ)	Martel (CAQ)	(Montarville)	

**CONTRE - 64**

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Hardy (PLQ)	(Brome-Missisquoi)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Plante (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Huot (PLQ)	Poëti (PLQ)
Billette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Iracà (PLQ)	Polo (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	David (PLQ)	Kelley (PLQ)	Reid (PLQ)
Blais (PLQ)	(Outremont)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Saint-Henri-Sainte-Anne)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Pontiac)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vallières (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Vien (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Habel (PLQ)	(Fabre)	Weil (PLQ)

**ABSTENTIONS - 3**

David (IND)	Khadir (IND)	Massé (IND)
(Gouin)		

21 avril 2015

Sur la motion pour formuler un grief de M. Traversy (Terrebonne):

(Vote n° 98)

**POUR - 45**

Bédard (PQ)	Khadir (IND)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Pagé (PQ)	Soucy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Paradis (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Charette (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Lévis)	Therrien (PQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Picard (CAQ)	Traversy (PQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Turcotte (PQ)
David (IND)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	Villeneuve (PQ)
(Gouin)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	
Dufour (PQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (CAQ)	
Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)	
(Jonquière)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)	
Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	

**CONTRE - 64**

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Hardy (PLQ)	(Brome-Missisquoi)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Plante (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Huot (PLQ)	Poëti (PLQ)
Billette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Iracà (PLQ)	Polo (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	David (PLQ)	Kelley (PLQ)	Reid (PLQ)
Blais (PLQ)	(Outremont)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Saint-Henri-Sainte-Anne)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Pontiac)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vallières (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Vien (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Habel (PLQ)	(Fabre)	Weil (PLQ)

21 avril 2015

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Paradis (Lévis) :

**(Vote n° 99)**

*(Identique au vote n° 98)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Gaudreault (Jonquière) :

**(Vote n° 100)**

*(Identique au vote n° 98)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Ouellet (Vachon) :

**(Vote n° 101)**

*(Identique au vote n° 98)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) :

**(Vote n° 102)**

*(Identique au vote n° 98)*

---

**21 avril 2015**

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Surprenant (Groulx) :

**(Vote n° 103)**

*(Identique au vote n° 97)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Turcotte (Saint-Jean) :

**(Vote n° 104)**

*(Identique au vote n° 98)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Lemay (Masson) :

**(Vote n° 105)**

*(Identique au vote n° 97)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) :

**(Vote n° 106)**

*(Identique au vote n° 98)*

---

**21 avril 2015**

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Lamarre (Taillon) :

**(Vote n° 107)**

*(Identique au vote n° 98)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. LeBel (Rimouski) :

**(Vote n° 108)**

*(Identique au vote n° 98)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Villeneuve (Berthier) :

**(Vote n° 109)**

*(Identique au vote n° 98)*

---

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) :

**(Vote n° 110)**

*(Identique au vote n° 98)*

---

21 avril 2015

---

Sur la motion pour formuler un grief de M. Therrien (Sanguinet) :

(Vote n° 111)

**POUR - 26**

Bédard (PQ)	Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Therrien (PQ)
Bérubé (PQ)	Khadir (IND)	Maltais (PQ)	Traversy (PQ)
Cousineau (PQ)	Kotto (PQ)	Marceau (PQ)	Turcotte (PQ)
David (IND)	Lamarre (PQ)	Massé (IND)	Villeneuve (PQ)
(Gouin)	LeBel (PQ)	Pagé (PQ)	
Dufour (PQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	
(Jonquière)	Lelièvre (PQ)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

**CONTRE - 83**

Arcand (PLQ)	D'Amours (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	Daoust (PLQ)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Bernier (PLQ)	(Outremont)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Billette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Drolet (PLQ)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	Dutil (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
(Saint-Henri-Sainte-Anne)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blais (PLQ)	(Sherbrooke)	Moreau (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
(Charlesbourg)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	Soucy (CAQ)
Blanchette (PLQ)	(Pontiac)	Nichols (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Giguère (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Surprenant (CAQ)
Boucher (PLQ)	Girard (PLQ)	(Fabre)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	Habel (PLQ)	Paradis (CAQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Lévis)	Vallée (PLQ)
Caire (CAQ)	Hardy (PLQ)	Paradis (PLQ)	Vallières (PLQ)
Carrière (PLQ)	Heurtel (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Vien (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Huot (PLQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Charette (CAQ)	Iracà (PLQ)	Plante (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poëti (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Kelley (PLQ)	Polo (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (PLQ)	
Couillard (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)	
D'Amour (PLQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	

21 avril 2015

Sur la motion pour formuler un grief de M. Khadir (Mercier) :

(Vote n° 112)

**POUR - 3**

David (*IND*)  
(*Gouin*)

Khadir (*IND*)

Massé (*IND*)

**CONTRE - 83**

Arcand (*PLQ*)  
Auger (*PLQ*)  
Barrette (*PLQ*)  
Bernier (*PLQ*)  
Billette (*PLQ*)  
Birnbaum (*PLQ*)  
Blais (*PLQ*)  
(*Saint-Henri-Sainte-Anne*)

Blais (*PLQ*)  
(*Charlesbourg*)  
Blanchette (*PLQ*)  
Bolduc (*PLQ*)  
Bonnardel (*CAQ*)  
Boucher (*PLQ*)  
Boulet (*PLQ*)  
Bourgeois (*PLQ*)  
Caire (*CAQ*)  
Carrière (*PLQ*)  
Charbonneau (*PLQ*)  
Charette (*CAQ*)  
Charlebois (*PLQ*)  
Chevarie (*PLQ*)  
Coiteux (*PLQ*)  
Couillard (*PLQ*)  
D'Amour (*PLQ*)

Bédard (*PQ*)  
Bérubé (*PQ*)  
Cousineau (*PQ*)  
Dufour (*PQ*)  
Gaudreault (*PQ*)  
(*Jonquière*)  
Hivon (*PQ*)

D'Amours (*CAQ*)  
Daoust (*PLQ*)  
David (*PLQ*)  
(*Outremont*)  
de Santis (*PLQ*)  
Drolet (*PLQ*)  
Dutil (*PLQ*)  
Fortin (*PLQ*)  
(*Sherbrooke*)  
Fortin (*PLQ*)  
(*Pontiac*)  
Fournier (*PLQ*)  
Giguère (*PLQ*)  
Girard (*PLQ*)  
Habel (*PLQ*)  
Hamad (*PLQ*)  
Hardy (*PLQ*)  
Heurtel (*PLQ*)  
Huot (*PLQ*)  
Iracà (*PLQ*)  
Jolin-Barrette (*CAQ*)  
Kelley (*PLQ*)  
Laframboise (*CAQ*)  
Lavallée (*CAQ*)  
Legault (*CAQ*)

**ABSTENTIONS - 23**

Kotto (*PQ*)  
Lamarre (*PQ*)  
LeBel (*PQ*)  
Leclair (*PQ*)  
Léger (*PQ*)  
Lelièvre (*PQ*)  
Lisée (*PQ*)

Leitão (*PLQ*)  
Lemay (*CAQ*)  
Lessard (*PLQ*)  
Martel (*CAQ*)  
Matte (*PLQ*)  
Ménard (*PLQ*)  
Merlini (*PLQ*)  
Montpetit (*PLQ*)  
Moreau (*PLQ*)  
Morin (*PLQ*)  
Nichols (*PLQ*)  
Ouellette (*PLQ*)  
Ouimet (*PLQ*)  
(*Fabre*)  
Paradis (*CAQ*)  
(*Lévis*)  
Paradis (*PLQ*)  
(*Brome-Missisquoi*)  
Picard (*CAQ*)  
Plante (*PLQ*)  
Poëti (*PLQ*)  
Polo (*PLQ*)  
Reid (*PLQ*)  
Roberge (*CAQ*)  
Rotiroti (*PLQ*)

Maltais (*PQ*)  
Marceau (*PQ*)  
Pagé (*PQ*)  
Richard (*PQ*)  
Rochon (*PQ*)  
Roy (*PQ*)  
(*Bonaventure*)

Roy (*CAQ*)  
(*Arthabaska*)  
Roy (*CAQ*)  
(*Montarville*)  
Samson (*CAQ*)  
Schneeberger (*CAQ*)  
Simard (*PLQ*)  
(*Charlevoix-Côte-de-Beaupré*)  
Sklavounos (*PLQ*)  
Soucy (*CAQ*)  
St-Denis (*PLQ*)  
St-Pierre (*PLQ*)  
Surprenant (*CAQ*)  
Tanguay (*PLQ*)  
Thériault (*PLQ*)  
Vallée (*PLQ*)  
Vallières (*PLQ*)  
Vien (*PLQ*)  
Weil (*PLQ*)

Therrien (*PQ*)  
Traversy (*PQ*)  
Turcotte (*PQ*)  
Villeneuve (*PQ*)

21 avril 2015

Sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement :

(Vote n° 113)

**POUR - 64**

Arcand (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)
Auger (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Hardy (PLQ)	(Brome-Missisquoi)
Barrette (PLQ)	Couillard (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Plante (PLQ)
Bernier (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Huot (PLQ)	Poëti (PLQ)
Billette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Iracà (PLQ)	Polo (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	David (PLQ)	Kelley (PLQ)	Reid (PLQ)
Blais (PLQ)	(Outremont)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Saint-Henri-Sainte-Anne)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Pontiac)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vallières (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Vien (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Habel (PLQ)	(Fabre)	Weil (PLQ)

**CONTRE - 45**

Bédard (PQ)	Khadir (IND)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Pagé (PQ)	Soucy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Paradis (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Charette (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Lévis)	Therrien (PQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Picard (CAQ)	Traversy (PQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Turcotte (PQ)
David (IND)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	Villeneuve (PQ)
(Gouin)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	
Dufour (PQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (CAQ)	
Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)	
(Jonquière)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)	
Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	